Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 038-213800535-20230316-DB230316003-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MARS 2023

ASSEMBLEE DELIBERANTE

DB230316003

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf mars, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON, Jean-Claude PARDAL.

Excusés, ayant donné pouvoir :
- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Nathalie JACQUEMOND, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT.

Secrétaire de séance : Dorian MAILLET est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur Monsieur Le Maire

3 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE

A la suite de son renouvellement lors de la séance du 3 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné ses représentants au sein de nombreux organismes, dont les syndicats intercommunaux.

A ce titre, Marguerite BACCAM a été désignée représentante titulaire de la commune au sein du syndicat mixte « Territoire d'Energie de l'Isère ».

Il est nécessaire de procéder au remplacement de Marguerite BACCAM et de désigner un remplaçant au sein du syndicat intercommunal « Territoire d'Energie de l'Isère ».

Monsieur Sébastien CHALESSIN conserve quant à lui sa qualité de représentant suppléant au sein de cet organisme.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Titulaire	Suppléant	Nom titulaires	Nom suppléants
Territoire d'Energie de l'Isère	1	1	**A désigner**	**Sébastien CHALESSIN**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 038-213800535-20230316-DB230316003-DE

Modalité de désignation des représentants de la commune aux syndicats intercommunaux :

En application des dispositions de l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales les délégués de la commune aux syndicats intercommunaux sont désignés selon les règles applicables à l'élection du maire.

Pour les syndicats mixtes, par dérogation et en application des dispositions de l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués aux syndicats intercommunaux.

Monsieur Le Maire demande aux candidats de déposer leur candidature au poste de délégué de la commune au sein du syndicat intercommunal Territoire d'Energie de l'Isère.

Une seule candidature est déposée :

- Candidat Titulaire : Chantal BUSSY

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, une seule candidature a été déposée, la nomination prend effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont donc déclarés représentants de la Commune au sein du syndicat mixte Territoire d'Energie Isère :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Titulaire	Suppléant	Nom titulaires	Nom suppléants
Territoire d'Energie de l'Isère	1	1	**Chantal BUSSY**	**Sébastien CHALESSIN**

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le jeudi 16 mars 2023.

Le Maire

Le secrétaire de séance